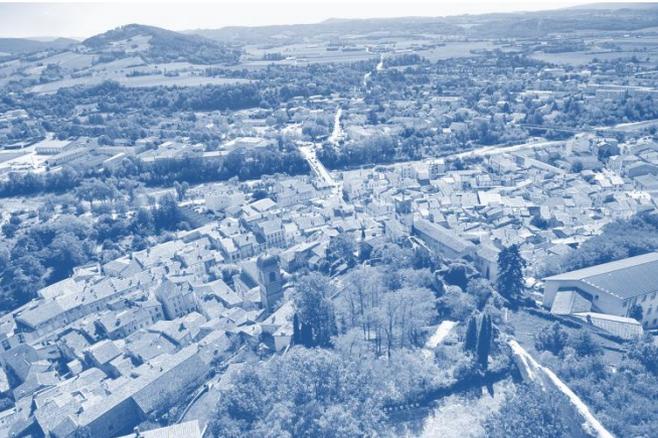


Restitution du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

RÉUNION PUBLIQUE
2 OCTOBRE 2019





Introduction

Ordre du jour

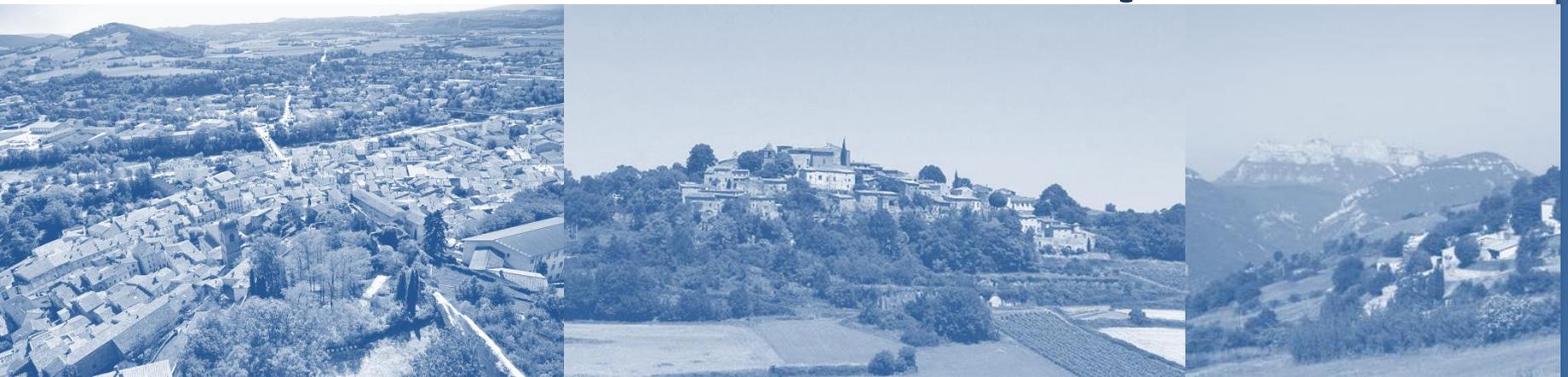
- **C'est le SCoT c'est quoi ?**
- **Un projet largement concerté**
- **La philosophie du projet**
- **Les quatre objectifs du PADD**

Un projet largement concerté

- Une réflexion construite progressivement, pendant 12 mois
- Une méthode qui s'appuie sur une large concertation avec les élus, les techniciens des EPCI, les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire
 - ✓ 23 réunions au total
 - ✓ Une diversité d'instances
 - Les services des deux Communautés (COTECH)
 - Le Conseil Syndical du Syndicat mixte du SCoT
 - Les personnes publiques associées
 - Les « Ateliers »
 - Les « Commissions »
 - ✓ Un état d'esprit constructif, un partage global des axes stratégiques sur les différents volets et des enrichissements tout au long de la démarche



Le SCoT c'est quoi?



Le SCoT : une démarche collective

Schéma de Cohérence Territoriale

Une démarche politique

à l'échelle d'un ou plusieurs **bassins de vie** pour préparer collectivement l'avenir du Territoire dans une optique de développement durable

Un projet stratégique

élaboré et piloté par les intercommunalités

Un document d'urbanisme intercommunal

Un document de planification stratégique à long terme (25 ans)

Le SCOT :

pour trouver le juste équilibre entre développement et protection



- Principe d'équilibre dans l'aménagement territorial
- Principe de diversité des fonctions
- Principe de respect de l'environnement

Le SCoT : Et après ?

Schéma de Cohérence Territoriale

Une fois le SCoT approuvé, il servira de référence aux documents d'urbanisme (PLU, PLUi, cartes communales...):

- Le SCoT ne descend pas à la parcelle
- LE SCoT est opposable aux collectivités et aux opérations d'aménagement de grande taille, non aux tiers
- Les documents de rang inférieur (PLU, PLUi, Cartes communales, PLH ...) doivent être mis en compatibilité avec le SCoT dans un délai d'un an

Le SCoT :

- Est mis en œuvre et doit faire l'objet d'un bilan au bout de 6 ans
- Il peut-être révisé, notamment si les conclusions du bilan le nécessitent

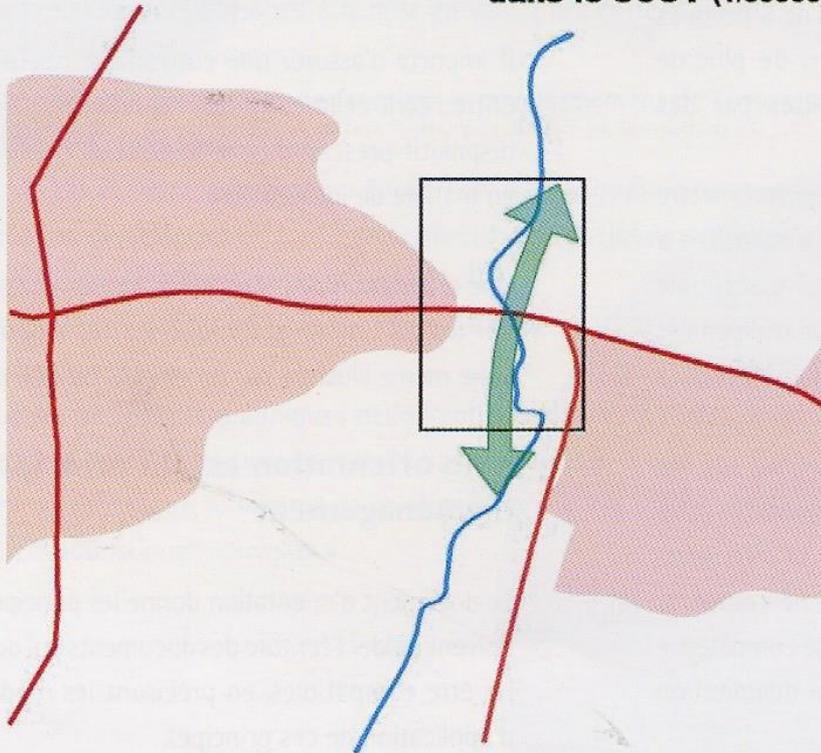
Le SCoT LOCALISE



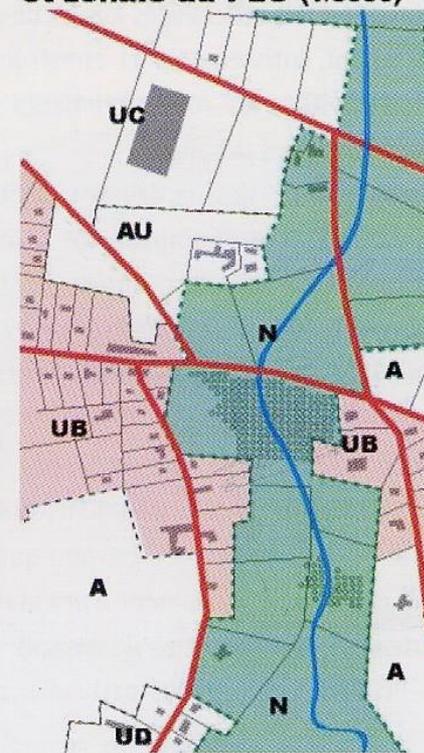
le PLU DELIMITE



Inscription d'un principe de coulée verte dans le SCoT (1/50000)



Transcription parcellaire et zonale au PLU (1/5000)



Le document d'orientation localise une coulée verte, axée sur la rivière. Le PLU en tire les conséquences en matière de délimitation parcellaire, de zonage et de règlement, selon le principe de compatibilité.

Lien de compatibilité du PLU avec le SCoT

Le calendrier du SCoT

Le SCoT, un processus d'élaboration concertée qui s'inscrit dans la durée

2017 - 2018

DIAG

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement

- Dynamiques et richesses du territoire
- Défis à relever et besoins d'amélioration

Les enjeux à maîtriser aujourd'hui et demain

2018 - 2019

PADD

(Projet d'aménagement et de développement durables)

- Le projet et l'ambition politique pour demain
- Les grands objectifs des politiques publiques

Le territoire que nous souhaitons pour nos enfants

2019 - 2020

DOO

(Document d'Orientations et d'Objectifs)

- Les moyens réglementaires pour atteindre les objectifs
- Les traductions cartographiques
- Les chiffres clés (habitants, logements...)

Les moyens opérationnels et concrets (=règles)

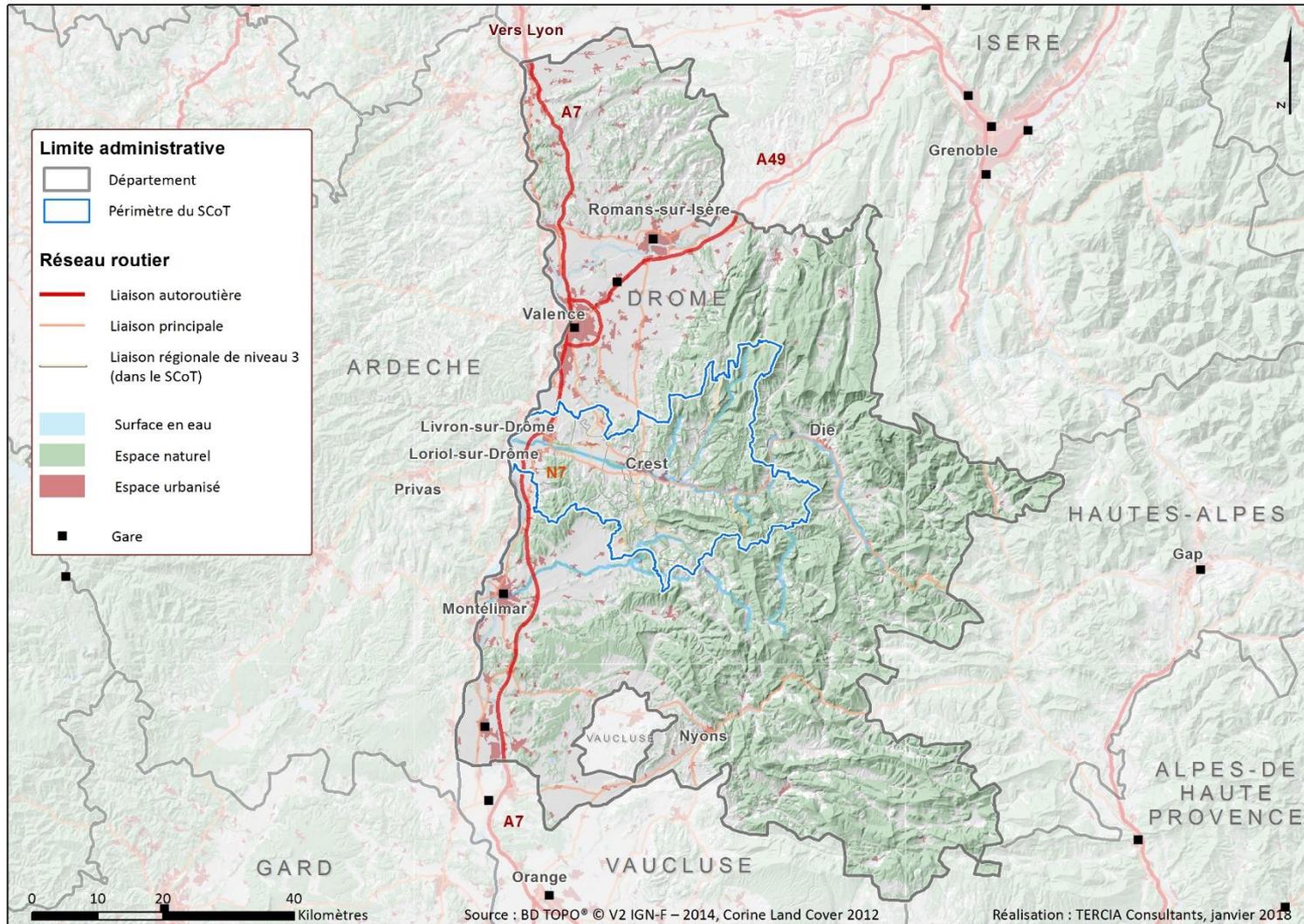
2020 -.....

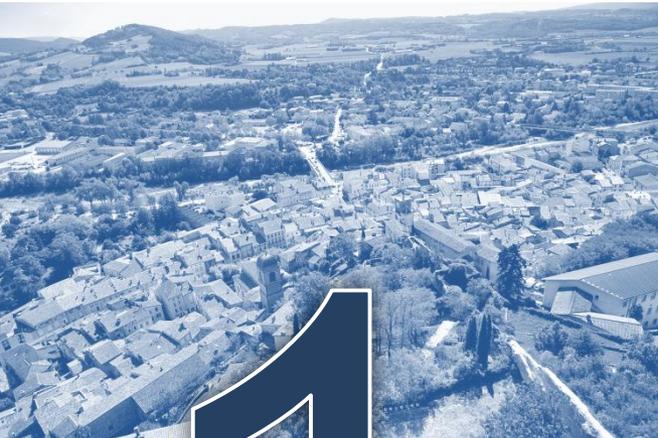
La finalisation et la mise en œuvre

- Formalisation du document
- Consultation des partenaires, et enquête publique
- Approbation/ document exécutoire

L'avis des partenaires et de la population

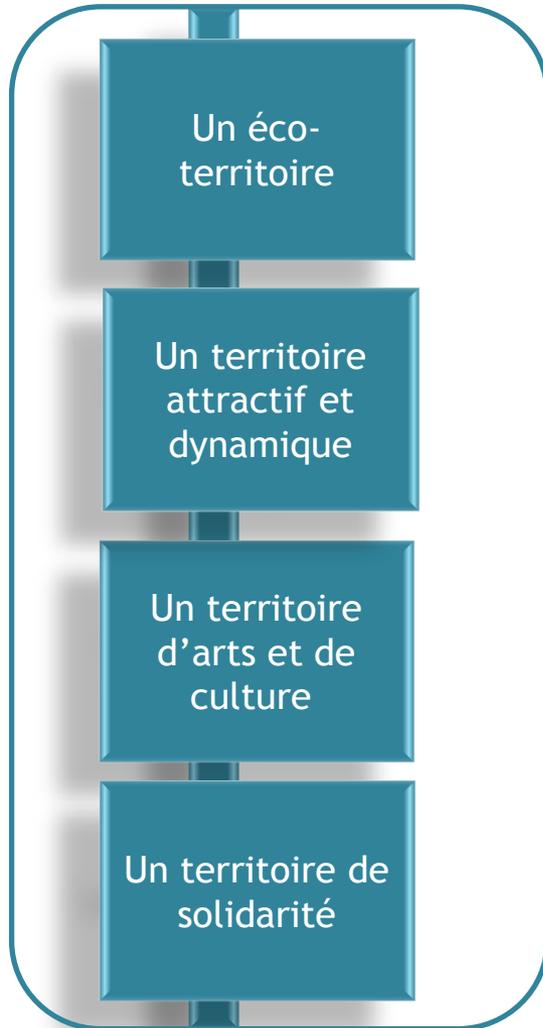
Le territoire du SCoT





Philosophie du projet

Les quatre facettes du positionnement de la Vallée de la Drôme aval



**L'ambition de
coconstruire une
métropole rurale
responsable, innovante
et alternative**



2

Les objectifs

Les 4 objectifs du PADD

1

Aménager durablement la vallée de la Drôme aval

2

Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources

3

Consolider l'excellence environnementale

4

Développer une mobilité durable et solidaire

1

Objectif 1

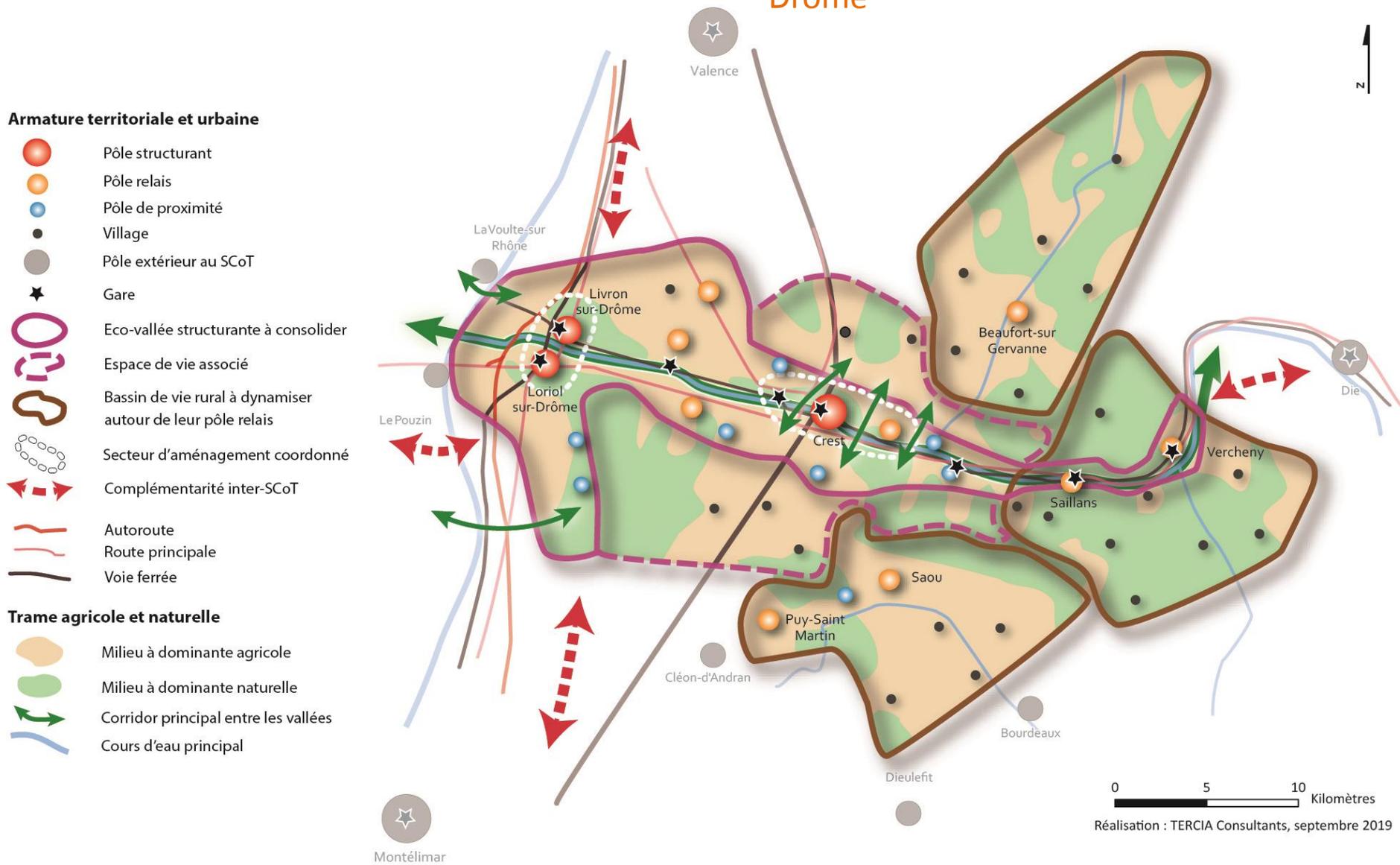
Aménager durablement la vallée de la Drôme aval



*Le développement est organisé à partir de la vallée
constituant la colonne vertébrale de l'écosystème
territorial*

1.1. Organiser un déploiement rayonnant à partir de la vallée de la Drôme

Conforter une organisation territoriale singulière structurée par la vallée de la Drôme



1.2 Construire une multipolarité durable et solidaire

▪ Conforter le rayonnement et la vitalité des trois pôles gares structurants

- ✓ Un pôle historique de niveau 1 (Crest) situé au cœur de la vallée,
- ✓ Deux pôles plus récents, fortement peuplés à niveau de services et d'équipement polarisant que sont Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme.



▪ Renforcer le rôle des polarités relais et de proximité

- ✓ Les pôles relais et pôles gare de niveau 3
- ✓ Les pôles de proximité et pôles gare de niveau 4



▪ Consolider la vie des villages et l'offre d'équipements dans les zones rurales

- ✓ Préserver des villages dynamiques et vivants
- ✓ Développer l'offre d'équipements dans les zones rurales par des réponses adaptées

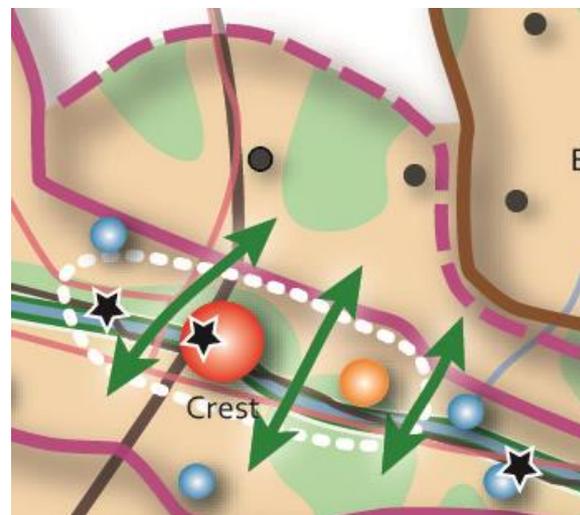


Les polarités et les gares

Communes	Niveau de polarité	Pôle de mobilité
Crest	Pôle structurant de niveau 1	Gare de niveau 1
Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme	Pôle structurant de niveau 2	Gare de niveau 2
Saillans : gare existante Allex, Aouste-sur-Sye, Ecosite Val de Drôme, Vercheny : gare ou arrêt à développer	Pôle relais	Gare de niveau 3
Beaufort-sur-Gervanne, Montoisson, Grane, Puy-Saint-Martin, Saou	Pôles relais	-
Piégros-la-Clastre, Mirabel-et-Blacons gare ou arrêt à développer	Pôles de proximité	Gare de niveau 4
Chabrillan, Cliousclat, Divajeu, Eurre (Village), Mirmande, Soyans	Pôles de proximité	

- **Accompagner la structuration de secteurs d'aménagements coordonnés (intercommunaux)**

- ✓ Le secteur d'aménagement coordonné du Crestois qui s'appuie sur la ville de Crest, sur le pôle relais d'Aouste-sur-Sye et sur l'Ecosite Val de Drôme
- ✓ Le secteur d'aménagement coordonné de la Confluence est constitué des deux pôles structurants de Loriol-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme



- **Améliorer la complémentarité fonctionnelle des communes concernées et concevoir un développement urbain coordonné**

- ✓ Mettre en cohérence les documents d'urbanisme ;
- ✓ Positionnements économiques et commerciaux complémentaires / Anticiper la localisation des équipements dans un principe de mutualisation / Mettre en cohérence les dessertes par l'offre de mobilité diversifiée et d'assurer des continuités de voiries ou d'espaces publics/ Prendre en compte les continuités agricoles et naturelles.



1.3. Conforter la dynamique démographique tout en maîtrisant les impacts sur les ressources naturelles

Les objectifs démographiques sont justifiés par l'ambition de dynamisation économique - Confortement du rythme global de croissance démographique, élément moteur de l'économie résidentielle

- **Accueillir près de 13 300 habitants sur la période 2015-2040 (25 ans)**

CHIFFRES CLÉS:

- Objectif de population du SCoT : 58 700 habitants en 2040
- Progression démographique globale de +29 % par rapport à la population de référence de 2015
- Un taux de croissance annuel moyen d'environ 1 % correspondant aux tendances récentes (+1% entre 2011 et 2016)



1.3. Conforter la dynamique démographique *tout en maîtrisant les impacts sur les ressources naturelles*

- Favoriser et accompagner la diffusion de la croissance démographique dans le territoire
 - ✓ Conforter la vitalité des polarités principales de la vallée et maîtriser la périurbanisation
 - Rééquilibrage du poids des 3 pôles structurants/ notamment Crest
 - Conforter les pôles gares de niveau 3 : Saillans (gare existante) et Allex, Aouste-sur-Sye, Ecosite du Val de Drôme, Vercheny (gare à développer)
 - Conforter le pôle gare de niveau 4 : gare à développer sur la commune de Piégros-la-Clastre, associée à Mirabel-et-Blacons ;
 - Maîtriser la croissance des pôles relais et des villages du bassin du Haut Roubion
 - ✓ Favoriser la diffusion des populations dans les polarités de proximité et les villages des bassins de vie ruraux
 - Dynamiser les villages ruraux dans les bassins de la Gervanne-Sye et du Crestois.
 - Dynamiser les polarités de proximité dans tout le territoire.

1.4. Développer la vitalité globale des centres-bourgs, de proximité et des centres-villages

Redynamiser les cœurs de villes et de villages au travers de politiques coordonnées

- ✓ Conforter une offre de proximité pour les habitants du territoire dans les centralités.
- ✓ Privilégier le développement d'une offre diversifiée d'habitats et une approche patrimoniale dans les centres-bourg et villages
- ✓ Intégrer les questions d'accessibilité par une diversité de modes de déplacements
- ✓ Adapter les projets aux spécificités des communes constituées de hameaux

1.5. Diversifier l'offre de logements

■ Produire les logements en nombre suffisant

- ✓ Une programmation en adéquation avec les besoins endogènes et la croissance démographique

■ Compléter le parcours résidentiel des ménages

- ✓ Diversifier le parc de logements en développant une offre de logements adaptée à tous les besoins et favorisant le renouvellement des populations
- ✓ Favoriser l'innovation dans les politiques d'habitats et les opérations

■ Privilégier l'offre d'habitats dans les centres

- ✓ Mobiliser les logements vacants dans les centres



Saillans

1.6. Renouveler les formes urbaines et les adapter au contexte local

- **Réduire la consommation d'espaces sans perdre en qualité de vie pour les habitants**
 - ✓ Limiter l'étalement urbain et économiser la ressource en espace
 - ✓ Privilégier la démarche de projets urbains afin de concilier densité, qualité et durabilité
- **Limiter la banalisation des paysages et améliorer les tissus existants**
 - ✓ Produire un dialogue harmonieux entre l'urbanisation et les structures agro-naturelles environnantes
 - ✓ Produire des formes urbaines adaptées aux spécificités de chaque commune
 - ✓ Améliorer la création du lien social par la requalification des centres et l'aménagement d'espaces publics de qualité

CHIFFRES CLÉS:

-40% de consommation d'espace par rapport au rythme annuel passé (2001-2016)

Ambition : Passer de 23 ha pas an à 13 ha par an *malgré une population accueillie deux fois supérieure soit une très forte diminution de l'empreinte foncière par habitant (-68%)*





2

Objectif 2

Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives



Consolider et dynamiser un modèle économique fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire (« Biovallée ») et la réponse à ses besoins

2.1. Capitaliser sur le positionnement Bio Vallée

▪ Développer une économie productive éco-compatible et conforter l'économie résidentielle

- ✓ Tendre vers un indice de concentration d'emploi de 100% :
une forte ambition de création d'emploi / stratégie d'attractivité économique durable du territoire
- ✓ Mobiliser toutes les ressources productives du territoire pour atteindre les objectifs de créations d'emplois
- ✓ Développer l'économie résidentielle, au travers des projets urbains
- ✓ Développer une économie touristique respectueuse des ressources du territoire
- ✓ Renforcer les secteurs forts, marqueurs de l'économie territoriale, les circuits-courts et les emplois non délocalisables



▪ Renforcer le positionnement et le traduire de manière plus perceptible dans la réalité économique

- ✓ Renforcer les exigences environnementales à l'égard des entreprises
- ✓ Traduire les exigences environnementales dans les projets d'aménagement.
- ✓ Généraliser l'accessibilité numérique à tout le territoire.



2.2. Promouvoir une solidarité économique

▪ Répartir de façon équilibrée les usages du foncier à vocation économique

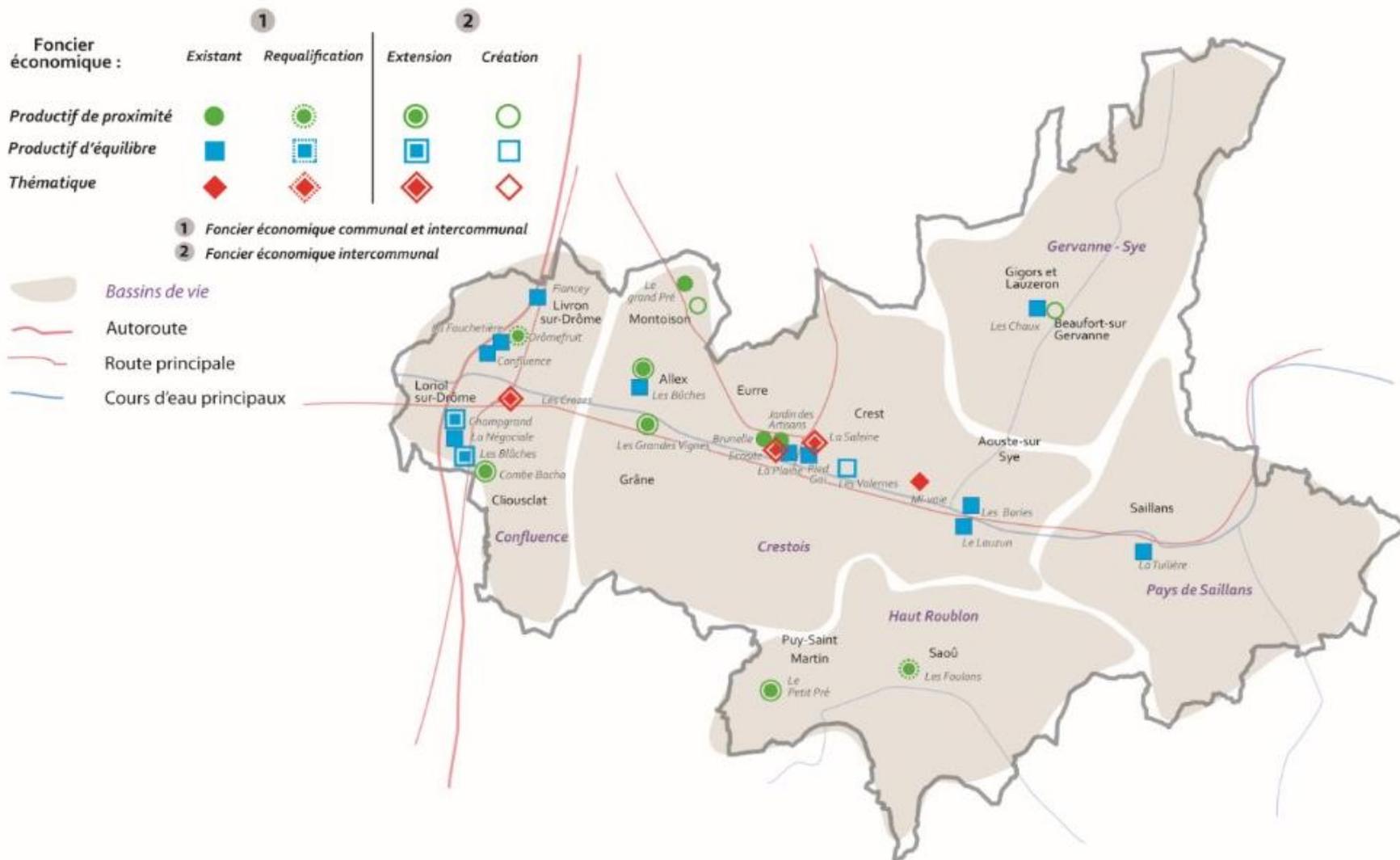
- ✓ Prévoir le foncier indispensable pour les fonctions économiques majeures tout en préservant les terres agricoles : proposer une **offre en foncier économique hiérarchisée**, répartie de manière **complémentaire entre tous les bassins**, dans une logique de solidarité territoriale.
- ✓ Permettre le développement et le maintien de tous les types d'entreprises : L'accompagnement du parcours résidentiel des entreprises / les zones d'activités de proximité/ le développement de grandes entreprises, notamment celles qui sont implantées de manière isolée / les services aux entreprises,



▪ Concilier attractivité économique et qualité environnementale

- ✓ Améliorer la qualité, la densité et l'utilisation du foncier économique
- ✓ Accompagner le parcours résidentiel des entreprises
- ✓ Intégrer l'accueil d'activités tertiaires dans la programmation des extensions et projets de rénovation urbaine
- ✓ Préciser les fonctions des espaces dédiés au développement économique

Les espaces dédiés au développement économique (foncier économique communal et intercommunal)



2.3. Consolider l'armature commerciale en renforçant la place des centralités

- **2.3.1. Équiper le territoire pour limiter l'évasion vers les pôles proches**
- **2.3.2. Préserver la dynamique des centralités en limitant les déplacements d'activités commerciales existantes vers la périphérie**
 - ✓ Limiter les installations commerciales dans les périphéries
 - ✓ Faciliter l'installation des commerces dans les centralités
- **2.3.3. Conserver un bon niveau de service dans les pôles relais et de proximité**
- **2.3.4. Contribuer à la vitalité de l'économie locale et au lien social**
 - ✓ Faciliter la vente de produits issus de l'agriculture locale, en points de vente, sur les marchés et par toutes autres initiatives locales (foires, ...).
 - ✓ Soutenir les efforts des associations de commerçants et des professionnels en termes de nouvelles pratiques de commercialisation
 - ✓ Soutenir les initiatives des commerçants en termes d'animations (foires, marchés, événements ponctuels,...)

Stratégie à affiner dans le Document d'aménagement Commercial et Artisanal (DAAC)



2.4. Développer une agriculture moteur de l'économie et de l'identité du territoire

▪ 2.4.1. Consolider un territoire nourricier, riche d'une agriculture dynamique

- ✓ Reconnaître le caractère stratégique et transversal des espaces agricoles pour le territoire du SCoT qui contribuent conjointement aux dimensions économiques (emplois directs et indirects), alimentaires, paysagères, sociales et environnementales du projet de territoire.

▪ 2.4.2. Considérer les espaces agricoles comme un socle de valeurs communes à protéger durablement

- ✓ Protéger durablement la vocation agricole pour sécuriser la destination du foncier nécessaire aux exploitations
- ✓ Favoriser et améliorer les conditions d'exploitation
- ✓ Conforter la vocation pastorale du territoire et reconquérir des espaces nécessaires à l'activité



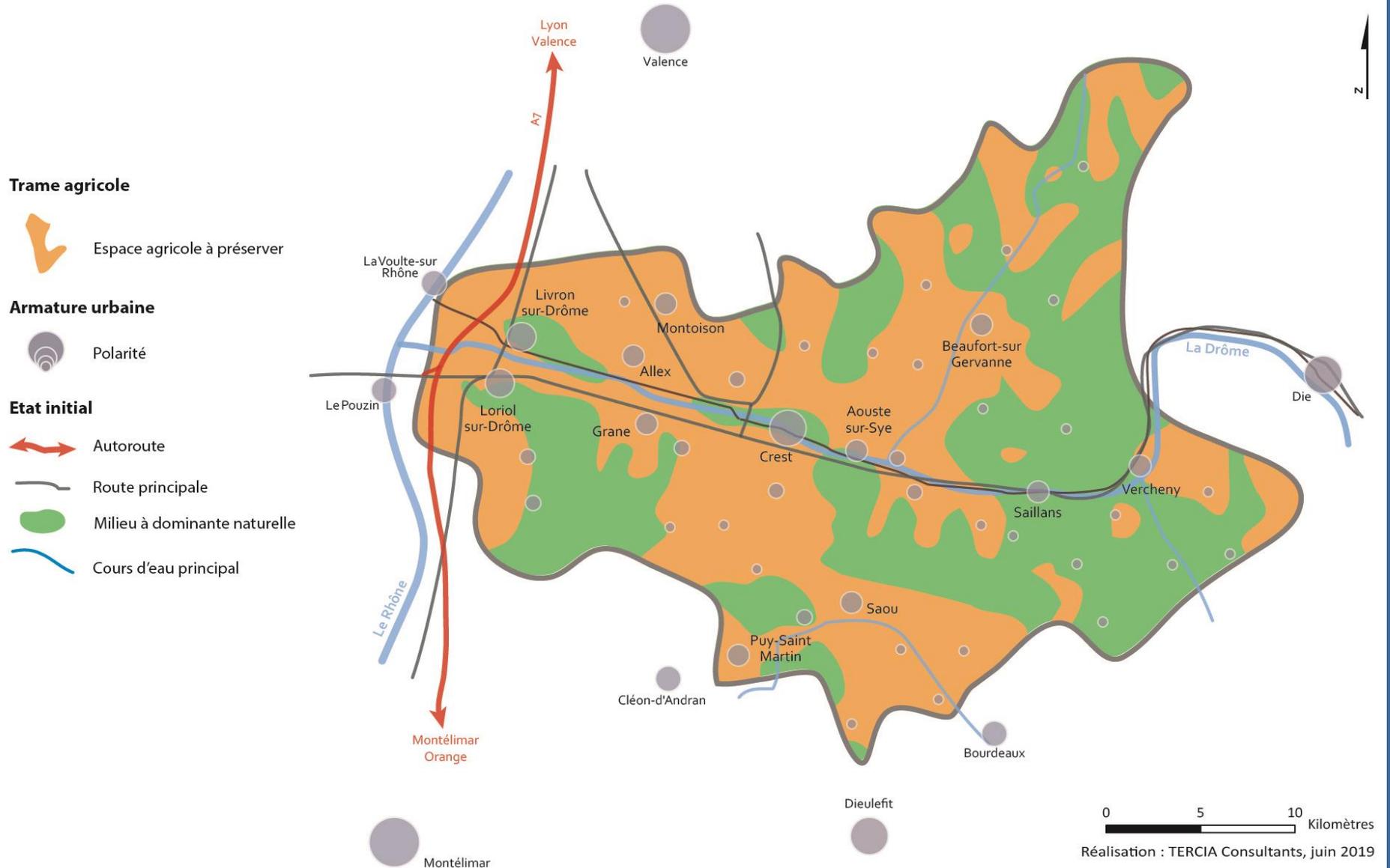
▪ 2.4.3. Enrayer la consommation et la fragmentation de l'espace agricole

▪ 2.4.4. Préserver la diversité des fonctions et services rendus par les espaces agricoles

- ✓ Conforter le rôle de prévention contre les risques naturels des espaces agricoles
- ✓ Consolider un tissu agricole garant de la diversité écologique
- ✓ Relayer le SAGE et les orientations du schéma directeur d'irrigation de la Drôme pour le secteur de la vallée de la Drôme



La trame agricole à préserver



2.5. Conforter l'identité d'un éco-territoire touristique

2.5.1. Affirmer une stratégie touristique, en cohérence avec les ressources du territoire

- ✓ Localiser les espaces à équiper pour accueillir les équipements touristiques et les espaces à protéger.
- ✓ Valoriser l'identité d'un territoire éco-touristique, en intégrant les professionnels
- ✓ Exiger des performances énergétiques et environnementales pour les projets d'aménagements touristiques

2.5.3. Renforcer l'économie touristique en développant des équipements adaptés

- ✓ Développer les hébergements de groupes
- ✓ Valoriser la diversification des modes de déplacements
- ✓ Intégrer les activités culturelles et sportives et leur potentiel d'animation dans la programmation des équipements
- ✓ Favoriser le renforcement du niveau d'équipements touristiques des communes rurales et de montagne.



Objectif 3

Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale



Une ambition forte de protection de toutes les composantes qui fondent la qualité du territoire et qui constituent des biens communs: les paysages (naturels, agricoles et bâtis), les milieux naturels et la biodiversité (écosystèmes, rivières, forêts ...), les ressources naturelles (eau, terre, air, énergie).



Lézard ocelé

3.1. Mettre en valeur les paysages, le patrimoine architectural et urbain

- **Préserver la qualité et la spécificité des paysages dans les secteurs les plus ruraux**
 - ✓ La mise en valeur des silhouettes remarquables des villages, en particulier les villages perchés ;
 - ✓ Le traitement des zones de transition ville/campagne
- **Améliorer la lisibilité paysagère autour des villes dans la vallée de la Drôme et favoriser leur développement harmonieux**
- **Encadrer l'évolution des paysages en réponse aux nouveaux besoins et aux exigences de la transition énergétique**
 - ✓ Accompagner les évolutions du paysage bâti
 - ✓ Anticiper et maîtriser la transformation du paysage lié à transition énergétique



3.2. Protéger et économiser la ressource en eau

▪ Préserver les espaces stratégiques pour la ressource en eau superficielle et souterraine

- ✓ Des espaces de prélèvement actuel de la ressource en eau potable / Des zones de sauvegarde exploitées actuellement ou pas encore Les périmètres de protection des captages
- ✓ Des cours d'eau et leurs abords / De l'ensemble des éléments naturels



▪ Garantir l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire

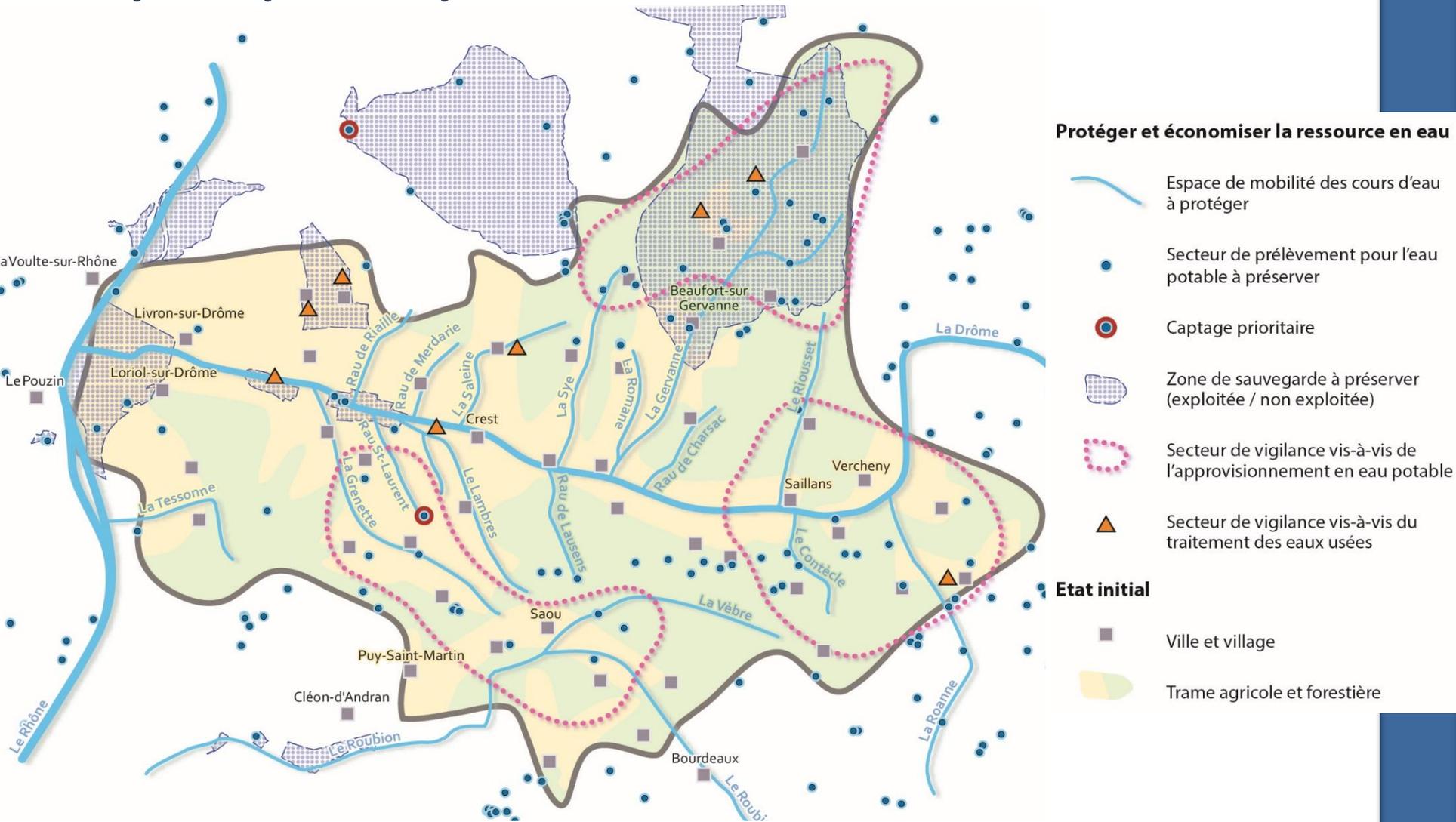
- ✓ Le développement urbain (résidentiel et économique) est conditionné à la disponibilité de la ressource en eau.
- ✓ Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable devront programmer les travaux nécessaires à la sécurisation de l'approvisionnement et prendre en compte les objectifs de réduction des prélèvements fixés sur le bassin versant de la Drôme (-15 %) et sur celui de la Véore-Barberolle (-40 %).
- ✓ Des secteurs de vigilance : Pays de Saillans, Haut Roubion, une partie de la Gervanne et du Crestois.

Les principes d'urbanisation conditionnée sont précisés dans le DOO.

▪ Améliorer la qualité des eaux du bassin versant de la Drôme

▪ Anticiper les besoins et concilier les usages

Les principes de protection de la ressource en eau



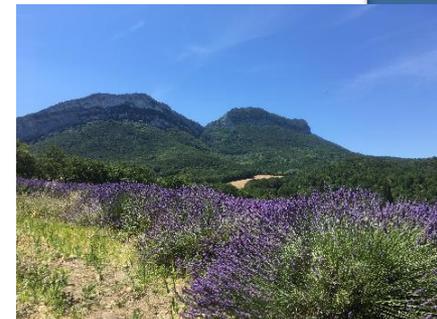
3.3. Transformer le modèle énergétique du territoire

- **Faire de la transition écologique un fil conducteur du projet de territoire**
- **Renforcer la sobriété et l'efficacité du modèle de développement et des aménagements**
 - ✓ A l'échelle de l'organisation territoriale et de l'armature choisie
 - ✓ A l'échelle de l'habitat et des constructions
 - ✓ A l'échelle des déplacements
- **Tendre vers l'autosuffisance énergétique du territoire**
 - ✓ Une autoproduction pour valoriser l'énergie produite sur le territoire (locale au plus proche des besoins) : sur les toitures et sur l'ensemble du foncier déjà artificialisé (parkings, délaissés d'infrastructures, ...).
 - ✓ Une production « décentralisée » sur des sites de production dédiés (plateformes éoliennes, centrales photovoltaïques, ...).
- **S'adapter concrètement aux effets du changement climatique**
 - ✓ Aménager, urbaniser et construire autrement
 - ✓ Se déplacer autrement
 - ✓ Accompagner les changements de comportement

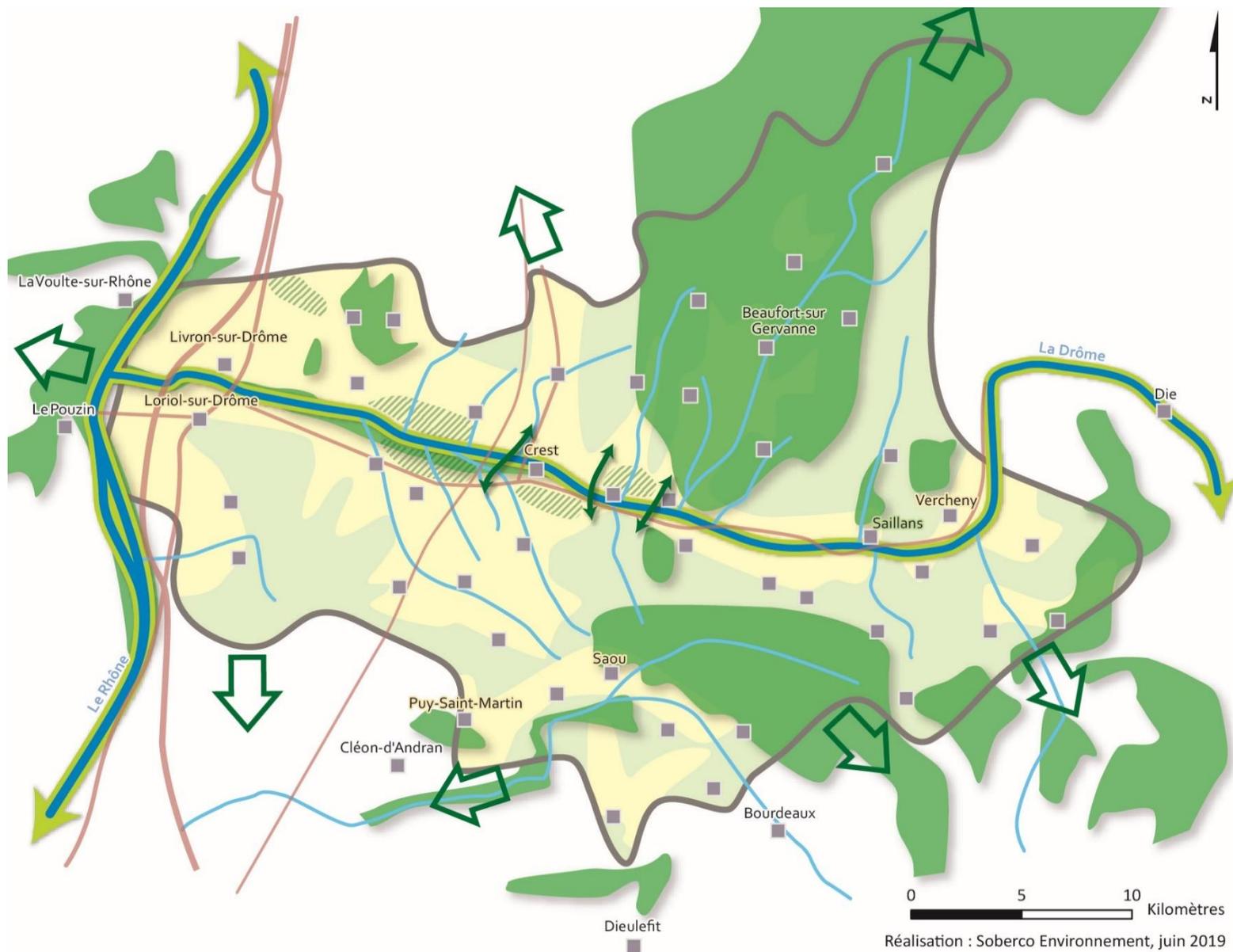


3.5. Protéger et restaurer la biodiversité pour garantir le fonctionnement écologique du territoire

- **Protéger les espaces naturels remarquables tout comme la nature ordinaire**
 - ✓ La préservation des sites et milieux à forte biodiversité, appelés réservoirs de biodiversité
 - ✓ La préservation des fonctionnalités de la trame agricole et forestière,
 - ✓ La protection des éléments naturels d'intérêt
- **Garantir la fonctionnalité écologique du territoire**
 - ✓ Protéger les corridors écologiques structurants /réseau hydrographique
 - ✓ Coupures d'urbanisation
- **Vers un territoire à biodiversité positive**
 - ✓ Prise en compte optimale des sensibilités écologiques dans la conception des aménagements urbains
 - ✓ Reconquête : désartificialisation et de désimperméabilisation.



Les principes de protection et de restauration de la biodiversité



3.6. Réduire la vulnérabilité aux risques et aux nuisances

- **Intégrer et maîtriser les risques d'inondations**
 - ✓ Les champs d'expansion des crues sont préservés et l'urbanisation
 - ✓ Les secteurs sensibles au ruissellement font également l'objet d'une attention particulière en préservant les capacités d'écoulement de l'eau
 - ✓ Réduction de l'imperméabilisation des sols

- **Prêter attention aux autres risques naturels et technologiques**
 - ✓ Retrait- gonflement des argiles /Risques liés aux feux de forêts,/ Risques liés au transport de matières dangereuses

- **Maintenir un faible niveau d'exposition aux pollutions et aux nuisances**
 - ✓ Bruit/ Déchets...

4

Objectif 4

Développer une mobilité durable et solidaire

*Réinventer l'urbanisme et la
mobilité au service du bien
vivre, de la solidarité et de la
transition énergétique*



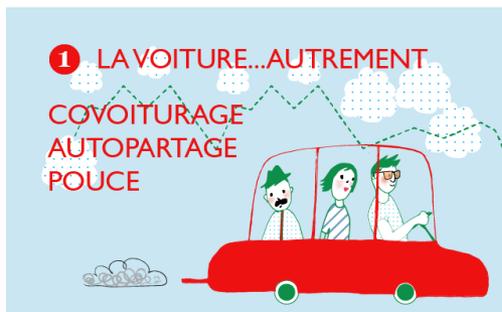
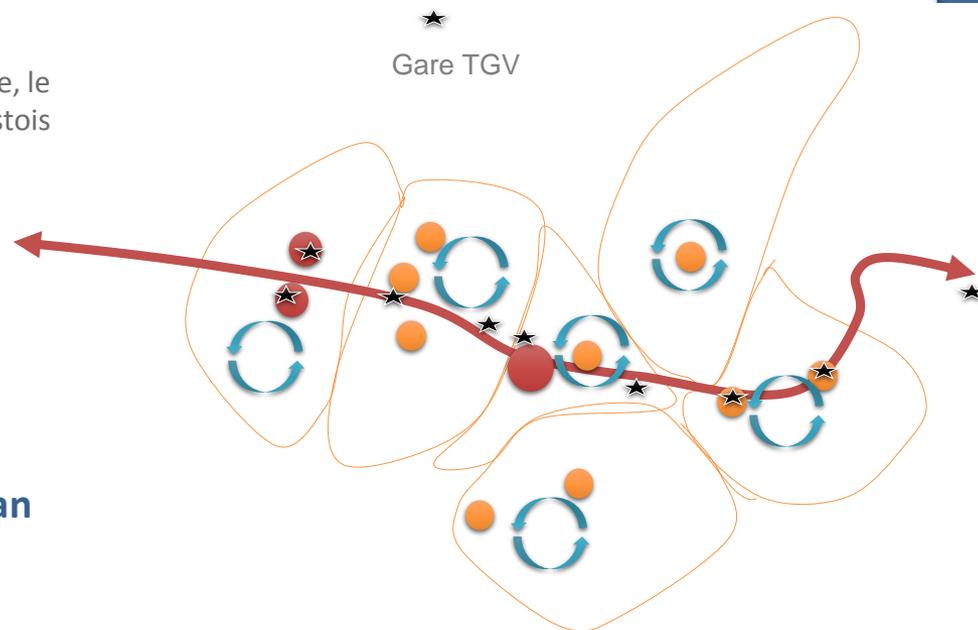
4.2. Consolider la vallée comme un axe structurant de la mobilité durable

- **Développer un axe de mobilité alternative performant reliant les pôles le long de « l'axe vallée »**
 - ✓ Développer « l'axe vallée » comme véritable colonne vertébrale de la mobilité
 - ✓ Concevoir les pôles gares et les stations de mobilité comme collecteurs et diffuseurs de la mobilité
- **Valoriser davantage l'usage économique des grandes infrastructures de transport**
 - ✓ En interne : connexions performante entre polarités
 - ✓ Vers l'extérieur : desserte des bassin d'emplois
 - ✓ Mise en œuvre de lignes de covoiturage dynamique et réseau d'auto-stop organisé sur l'axe Vallée ;
- **Structurer un plan de mobilité vélo sécurisé**
 - ✓ Développer la pratique du vélo pour l'ensemble des usages (quotidiens et loisirs)
 - ✓ Mailler le territoire avec des infrastructures sécurisées



4.3. Structurer le territoire autour de bassins de mobilité de proximité

- Définir sur chaque bassin de proximité, une offre de transport adaptée à la structuration territoriale
 - ✓ Six bassins de mobilité sont envisagés : la Gervanne-Sye, le Pays de Saillans, le Haut-Roubion, la Confluence, le Crestois Est et le Crestois Ouest
- Définir un bouquet d'écomobilité adapté à chaque commune assurant un maillage territorial
- Développer une offre de mobilité solidaire, inclusive et créatrice de lien social
- Intégrer les besoins de logistique dans le plan de mobilité





3

Calendrier

Calendrier du PADD

RÉUNIONS	DATES	OBJET
Consultation PPA	Mercredi 2 octobre de 14h30 à 17h30	Présentation de la V2 du PADD
Réunion publique	Mercredi 2 octobre de 18h à 20h	Présentation du projet de PADD
Conférence des élus	Mercredi 16 octobre de 18h à 20h	Présentation de la V2 du PADD
Conseil syndical	Jeudi 5 décembre de 9h30 à 12h30	Validation de la V2 du PADD (débat PADD)

Démarrage de la phase DOO en parallèle

- **Novembre : avec le Cotech et le conseil syndical**
- **Décembre : Commissions**